

Département
du Nord

Arrondissement
de LILLE



VILLE DE CYSOING

Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 14 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 8 décembre 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Étaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, PRZEPIORKA Anne-Marie (à partir du point 5), ROBIL Raphael, VIAU Gaele, SILVESTRI Antoine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique.

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

BOILEAU Pascal (pouvoir Benjamin DUMORTIER), COURBEZ Nadia (pouvoir Marion DUBOIS), BOGAERD Eric (pouvoir Raphaël ROBIL), DEVILDER Marin (pouvoir Céline FREMAUX), LESY Denis (pouvoir Antoine SILVESTRI), CORNE Adeline (pouvoir VIAU Gaele), LEPERS Isabelle (pouvoir Frédéric MINET), POUILLART Laurent (pouvoir ENNIQUE Renaud), LUCHIER Catherine (pouvoir Sylvie CASTEL).

Monsieur le Maire, en qualité de président de séance, ouvre cette dernière à 19 heures 30,

Il cède la parole à Monsieur Antoine SILVESTRI, plus jeune d'âge de l'Assemblée, pour l'appel nominal des membres.

Après l'appel des membres du conseil, il a été dénombré 17 membres présents, 9 membres absents excusés représentés et 1 membre absent qui est arrivé en cours de séance au point 5.

L'appel étant réalisé, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il procède alors à la lecture de l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Informations sur les projets en cours
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2022
- 4 Informations sur l'exercice des délégations

FINANCES

- 5 Acquisition EPF : Autorisation de Programme et Crédit de Paiement
- 6 Décision Modificative n°3

- | | |
|---|---|
| 7 | Ouverture de crédits avant le vote du budget 2023 |
| 8 | Sollicitation du fonds de concours sur la vidéo protection de la CCPC |
| 9 | Contrat cyclable avec la CCPC |

URBANISME

- | | |
|----|---|
| 10 | Acquisition d'une partie de la parcelle section AA n°84 |
|----|---|

01) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande s'il y a un volontaire pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur Raphaël ROBIL, le Conseil Municipal le désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

Vote

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

02) Information sur les projets en cours

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux et projets en cours :

- les travaux sur le chemin du petit pavé vont s'interrompre eu égard aux conditions météorologiques,
- les travaux du pôle Hôtel de Ville- médiathèque connaissent un nouveau retard avec des délais d'approvisionnement allongés et des difficultés techniques,
- les travaux de la Salle Penny Brookes avancent correctement,
- les travaux d'aménagement du parc du château et de requalification du centre-ville vont démarrer en début d'année prochaine.

S'agissant d'une information aucun vote ne clôt ce point.

03) approbation du procès-verbal du 26 octobre 2022

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur la rédaction du dernier procès-verbal.

Monsieur LEQUIEN précise que lors de ce conseil, il avait donné pouvoir à Monsieur LEFEBVRE Ludovic et non à Monsieur LEQUIEN LUDOVIC

Cette correction étant validée et aucune autre observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

04) informations sur l'exercice des délégations

Monsieur le Maire présente l'ensemble des points relatifs à la délégation qui concerne la commande publique :

- **Marché de l'aménagement du parc du château de l'Abbaye :**

- Attribution du lot 1 : Terrassements – VRD – Ouvrages – Plantations – Mobiliers à l'entreprise INOVERT sur la solution de base et l'option 2 pour un montant de 708 450.70€ HT soit 850 140,84€ TTC,
- Attribution du lot 2 : Electricité – Eclairage pour la solution de base à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour un montant de 32 450€ HT soit 41 124€ TTC,
- Déclaration du lot 3 : Restauration du mur d'enceinte et des ouvrages hydrauliques infructueux ; L'offre est inacceptable, le prix excédant le crédit budgétaire alloué au marché établi avant le lancement de la procédure. Monsieur le Maire précise en réponse à la question de Monsieur LEFEBVRE qu'il n'y avait qu'une seule offre émanant d'une entreprise spécialisée dans le patrimoine qui a répondu à près de 650 000€ pour une estimation de 337 662.50€ HT. Une solution sera retravaillée avec l'Architecte des Bâtiments de France et une procédure adaptée sera relancée après correction du cahier des charges.

- **Marché de requalification du centre-ville :**

- Attribution du lot 1 : Voirie - Assainissement à l'entreprise GDTP pour un montant de 1 643 389.60€ HT soit 1 972 067.52€ TTC,
- Attribution du lot 2 : Réseaux à l'entreprise SME GROUPE LECLERE pour un montant de 141 267.15€ HT soit 169 520.58€ TTC,
- Attribution du lot 3 : Espaces verts – Mobilier urbain à l'entreprise France Environnement pour un montant de 263 756.13€ HT soit 316 507.36€ TTC.

Le montant total du marché est donc de 2 048 412.88€ HT pour un montant estimé par la maîtrise d'œuvre de 2 221 490.68€ HT.

- Signature d'une modification à la convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Paysages pour un montant supplémentaire de 5 624.5€ HT soit 6 749.4€ TTC.
- Signature d'un avenant de prolongation de délai du marché avec la SARL du **bateau Livre**, le planning de travaux de la médiathèque n'ayant pas permis de finaliser la totalité des achats pour le 31 décembre 2022.
- Signature d'un avenant de prolongation de délai du marché avec **le groupement SAS Decitre et SA Furet du Nord**, le planning de travaux de la médiathèque n'ayant pas permis de finaliser la totalité des achats pour le 31 décembre 2022.

Mr ENNIQUE précise que ces deux avenants sont liés à l'allongement du planning de réalisation des travaux mais également au temps nécessaire pour effectuer le choix des ouvrages des collections. Il confirme que 48 000€ constituant le fond documentaire adulte sont déjà commandés, que 25 000€ sont également engagés et que le recrutement de la troisième personne du service qui suivra tout

particulièrement la sélection jeunesse permettra d'accélérer le rythme des sélections.

- **Marché de la réhabilitation et extension du château de l'Abbaye en pôle hôtel de Ville et médiathèque :**

- Signature d'un avenant de prolongation de délai du marché avec l'entreprise Delannoy- Dewailly adjudicataire du lot 5 CVC PS
- Signature d'un avenant avec l'entreprise Van Henis (avenant n°2), adjudicataire du lot 3 : menuiseries extérieures bois pour l'ajout d'un ensemble menuisé pour le Fab Lab pour un montant de 9 248€ HT,
- Signature d'un avenant avec l'entreprise Van Henis (avenant 3), adjudicataire du lot 3 pour la dépose et le remplacement de bâtis endommagés par la mэрule ainsi que la fourniture et pose d'un châssis avec vitrage renforcé donnant sur le vitrail avec ouverture toute largeur pour conserver la lisibilité du vitrail pour un montant de 3 435€ HT.
- Signature d'un avenant avec l'entreprise Delannoy-Dewailly sur le marché de réhabilitation de la salle de sport William Penny Brookes pour la fourniture et pose de 2 radiants dans le Dojo avec régulation spécifique pour un montant de 9 090€ HT.

S'agissant d'une information aucun vote ne clôt ce point.

05) Mise en place d'une AP/CP (Autorisation de Programme – Crédits de Paiements) pour l'acquisition du foncier EPF à l'arrière du collège privé.

Monsieur le Maire rappelle l'adoption du règlement budgétaire et financier dans le cadre du passage de la comptabilité en nomenclature M57 intervenus le 15 décembre 2021 et la possibilité d'utiliser des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements, selon l'intérêt de la municipalité, pour le financement pluriannuel de certains investissements de la Ville. Il rappelle l'ensemble des règles applicables.

La Ville a signé avec l'Etablissement Public Foncier une convention opérationnelle « Cysoing Centre-Ville » en vue du portage financier du foncier du secteur situé à l'arrière du collège privé Notre Dame pour réaliser un projet mixte d'équipement et d'habitat sur les parcelles en cœur d'ilot.

La convention vient de s'achever. La Commune doit donc se porter acquéreur des parcelles AC 128, 129, 130, 131, 132 133, 134 concernées par la convention qui totalisent 15 032m2.

Le prix d'acquisition s'élève à 1 226 833,25 € incluant la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge, les prix et indemnités payés lors des acquisitions, les charges supportées par l'EPF pendant la durée de détention des biens et les frais accessoires liés à la cession des biens par l'EPF.

Monsieur le Maire explique qu'après discussion avec l'EPF, il est convenu que le paiement s'étalera sur 4 ans sans produire d'intérêts. Cette disposition permet de lisser la charge financière liée à l'opération et dégage des marges de manœuvre budgétaires pour la Ville. Il rappelle que le financement de l'opération s'effectue sur fonds propre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte avec 24 voix pour et 3 abstentions (Mr LEQUIEN - Mr LEFEBVRE - Mr JANVIER), la mise en place d'une AP/CP pour cet investissement selon la répartition suivante :

Objet	TTC
Acquisition foncier	1 226 833.25€
Frais notariés	13 760.00€
TOTAL	1 240 593.25€

Répartition des crédits de paiement				
Total	2022	2023	2024	2025
	327 872.98€	314 112.97€	314 112.97€	314 112.98€

Vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 3 (Mr LEQUIEN - Mr LEFEBVRE - Mr JANVIER)

06) Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire rappelle l'équilibre du budget après la DM 2 adoptée par délibération 2022073. Il rappelle que les décisions modificatives ont pour but d'ajuster des prévisions du budget primitif qui, par définition est un acte de prévision.

En fin d'année, pour tenir compte de l'ensemble des évolutions, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes :

- **Sur la section fonctionnement** notamment pour :
 - inclure les frais de location de salles pour ne pas pénaliser les associations sportives pendant les travaux de salle Penny Brookes (compte 6132),
 - tenir compte de l'évolution du coût de l'énergie (électricité compte 60612 et gaz compte 611),
 - corriger le montant des amortissements au prorata temporis comme exigé dans le nouveau référentiel comptable adopté par la commune (compte 042),
 - corriger le virement à la section investissement pour équilibrer le budget (compte 023 en dépense).
- **Sur la section investissement en dépenses** notamment pour :
 - intégrer le crédit de paiement sur l'achat du foncier de l'EPF (compte 2115)
 - installer les panneaux d'affichage sur le stade J Tiquet (compte 2158)
 - installer des sanitaires publics (compte 2181)
 - intégrer les révisions des travaux en cours sur la médiathèque/mairie (compte 21318)
 - intégrer les révisions des travaux en cours sur la salle de sport Penny Brookes (compte 21318)
 - supprimer la prévision financière des travaux qui ne seront pas réalisés cette année comme ceux de l'église (compte 21318) ou du mur d'expression du skate-park (compte 21351).
- **Sur la section investissement en recettes** pour :
 - diminuer le report de la section fonctionnement
 - Augmenter les amortissements.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments et délibéré adopte à l'unanimité la décision modificative n°3 amenant le budget de la commune au montant suivant :

Budget 2022

	Investissement	Dépenses 2022	Recettes 2022
A	BP 2022	11 812 546,66	11 812 546,66
B	DM3	- 43 000,00	- 43 000,00
C	Total budget	11 769 546.66	11 769 546.66
	Fonctionnement	Dépenses 2022	Recettes 2022
I	BP 2022	4 721 658.06	4 721 658.06
J	DM3	0,00	0,00
K=I+J	Total budget	4 721 658.06	4 721 658.06
Total des deux sections		16 491 204.72 €	

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

07) Ouverture de crédits avant le vote du budget 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans l'attente du vote du budget, la Commune peut, par délibération, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Il confirme que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 hors chapitre 16 « emprunts » étaient de 11 296 328.66€. Il propose, en conformité avec la réglementation en vigueur, de valider le montant de 2 824 082.16€ correspondant à 25% du montant précédent pour permettre notamment de payer les dépenses liées aux travaux du pôle hôtel de ville-médiathèque, ceux de la réhabilitation de la salle Penny Brookes ou de la requalification du centre-ville et de l'aménagement du parc du château en 2023 avant le vote du budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits

d'investissements à hauteur de 2 824 082,16€ pour faire face aux dépenses avant le vote du budget primitif 2023.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

08) sollicitation du fonds de concours pour la vidéo protection de la CCPC

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'extension de la vidéosurveillance urbaine au niveau du city-stade, du skate-park, de l'entrée de ville au rond-point de la zone d'activités et du futur pôle hôtel de Ville/médiathèque. Il informe le Conseil de l'existence d'un fonds de concours ouvert par la Communauté de Communes Pévèle Carembault en mars 2022. Le dispositif soutient les dépenses d'investissement de création et d'installation d'un premier équipement de vidéo protection ou d'extension des équipements existants sur la voie publique ou aux abords des lieux ouverts au public. Les dépenses suivantes sont éligibles :

- Acquisition, installation et mise en place des caméras et des mâts supports,
- Frais de raccordement au réseau,
- Acquisition de systèmes de stockage des vidéos,
- Acquisition des écrans de contrôle.

Le fonds de concours est limité à 30% des dépenses éligibles dans la limite de 30 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'octroi de ce fonds,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

09) Contrat cyclable avec la CCPC et projet du petit Pavé

Madame CASTEL rappelle au Conseil Municipal le projet communautaire de développement d'un réseau cyclable structuré et maillé pour développer la pratique cyclable sur le territoire. Elle commente le projet de contrat qui définit les modalités de la politique cyclable de la Pévèle-Carembault sur le territoire de Cysoing et précise qu'il s'appliquera jusqu'à ce que les aménagements nécessaires à la sécurisation et l'orientation des cyclistes (panneaux, marquage, écluses, ralentisseurs, jalonnement,...) soient réalisés. En réponse à la question de Monsieur JANVIER, Madame Castel précise les équipements de sécurisation différents selon le lieu et les possibilités physiques d'implantation.

Le plan présente les voies où des aménagements sont programmés. Un zoom est fait sur la boucle des collégiens.

Les couleurs indiquent la répartition du financement applicable sur le reste à charge,

déduction faite des subventions éventuelles.

- le tracé rouge présente le réseau structurant qui comprend les connexions intercommunales dont le financement est assuré à 100% par la CCPC,
- le tracé orange est le réseau principal
 - o S'il est hors du tissu urbain central, le financement est assuré à 70% par la CCPC, les 30% restant étant à charge de la commune,
 - o S'il est inclus dans le tissu central, le financement est assuré à 50% par la CCPC et 50% par la Ville.

Elle précise que les travaux d'entretien seront à charge de la commune tandis que les travaux de maintenance ou de réfection seront portés par la CCPC.

Afin de développer les capacités de stationnement cyclable du territoire, des arceaux à vélos seront ou sont en cours d'installation. Les localisations sont les suivantes :

- o 3 rue Ladreyt à l'angle du square B.Vian,
- o 3 parc des voyettes,
- o 3 au nord des terrains sportifs /en bout de l'impasse de la Briquetterie.

Madame CASTEL précise également que chaque projet fera l'objet d'une fiche spécifique. Elle présente alors le projet du chemin du petit pavé qui permettra de relier le réseau cyclable entre Wannehain / Bourghelles et Cysoing depuis la rue des près au Quennaumont et la rue de la Chanteraine au droit du magasin Match. Ce chemin facilitera et sécurisera l'accès des cyclistes aux commerces, services et établissements scolaires de la Ville.

Le projet consiste en la rénovation du chemin en voie verte en enrobé borduré avec pose d'un fourreau pour autoriser un futur éclairage. Des barrières posées en quinconce seront implantées aux extrémités afin d'empêcher l'intrusion des véhicules à moteur et une signalétique adaptée complétera l'installation.

La Communauté de Communes est maître d'ouvrage de l'opération.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 161 130.15€HT.

Monsieur le Maire commente le plan prévisionnel de financement avec un reste à charge pour la commune de 38 242.50€ révisable en fonction des dépenses réelles et des subventions qui seront obtenues.

Monsieur JANVIER demande si des aménagements sont prévus pour sécuriser la circulation des cyclistes sur la Départementale entre Cysoing et Genech. Monsieur le Maire confirme que le Département, propriétaire de la voie a travaillé le sujet et chiffré les travaux à hauteur de 5 millions d'euros ce qui n'est évidemment pas soutenable. La solution pourrait plutôt être celle de l'exploitation de l'ancienne voie de chemin de fer.

Monsieur MINET précise également qu'un appel à projets sera lancé dès janvier 2023 par le Département pour soutenir financièrement des travaux de sécurisation sur les départementales. La commune pourra peut-être émarger sur ce nouveau dispositif.

Monsieur le Maire confirme la dynamique de l'atelier Gonzague et recommande à tous les cyclistes de s'y rendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

10) Acquisition d'une partie de la parcelle section AA n°84

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la volonté du propriétaire de la parcelle AA 84 de céder une partie de sa parcelle.

Il s'agit, pour la Ville, de maîtriser le foncier en vue de la réalisation future à moyen ou long terme, d'équipements, d'activités ou de logements en lien avec les besoins qui seront identifiés au moment de leur mise en œuvre. Aujourd'hui, en respect du PLU communal, l'urbanisation de ce site compris dans l'OAP du Melchamez, est conditionnée par la réalisation d'un nouveau projet de transport collectif sur l'emprise de la voie de chemin de fer. Il s'agit donc de constituer une réserve foncière pour l'instant.

La valeur vénale de cette parcelle est estimée par le service des Domaines à 42€/m². Après négociation et pour qu'il n'y ait pas de rupture d'égalité, le prix d'achat est fixé à 40€/m², qui est le prix appliqué pour la préemption opérée sur la parcelle voisine. La surface qui pourrait être acquise en mai 2023 devrait être d'environ 5 100m², 500 m² devant vraisemblablement être cédés à l'office notarial pour l'extension de son parking.

Considérant l'intérêt pour la Commune de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle AA 84, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de statuer favorablement sur ce projet d'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 24 voix pour et 3 contre (Mr LEQUIEN, Mr LEFEBVRE et MR JANVIER) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition telle que décrite, étant précisé que l'ensemble des frais inhérents à cette opération sera supporté par la Commune.

Vote :

Pour : 24

Contre : 3 (Mr LEQUIEN - Mr LEFEBVRE - Mr JANVIER)

Abstention : 0

11) Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle la distribution des colis des aînés samedi matin prochain, le 17 décembre et la cérémonie des vœux le 13 janvier prochain à 19h00 dans la salle des fêtes.

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil présents en ce jour de match et souhaite à tous une excellente soirée.

Puis il lève la séance à 20 heures 18.

Le Secrétaire



le Maire



